

CHALLENGE J.B. DAVIAIS
TENNIS DE TABLE UFOLEP
Dimanche 29 OCTOBRE 2023
A partir de 9 H 00

A LA CHEVROLIERE

PREAMBULE: Cette épreuve est sous la responsabilité du Comité Départemental UFOLEP 44 par le biais de sa CTD tennis de table. L'organisation matérielle est confiée à L'Amicale Laïque de La Chevrolière par le biais de sa section tennis de table. Les épreuves sont sous la responsabilité de la commission Départementale UFOLEP tennis de table.

LIEU : L'épreuve se déroulera à La Chevrolière / salle omnisport – rue du stade

HORAIRES :

8h45 à 9h15	- Pointage des joueurs
9h15	- Début des épreuves
12h30/13h30	- Stop suivant déroulement des compétitions
13h30	- Reprise des tableaux

TABLEAUX :

Cette compétition comporte des épreuves individuelles et double sous réserve du nombre d'inscrits. Chaque joueur est autorisé à effectuer 1 tableau individuel

• **Tableaux individuels :**

Tableaux simples	Age	
	Masculin	Féminin
N° 1	Seniors masculins nés en 2006 et avant	Seniors féminines nées en 2005 et avant
N° 2	Masculins nés en 2006, 2008 ou 2009	Féminines nées en 2006, 2007 ou 2008
N° 3	Masculins nés en 2010, 2011 ou 2012	Féminines nées en 2009, 2010 ou 2011
N° 4	Jeunes masculins nés en 2013 et après	Jeunes féminines nées en 2012 et après

Le classement pris en compte est :

- le classement FFTT pour les joueurs à double appartenance
- Le classement proposé et validé par la commission tennis de table UFOLEP pour la joueuse ou le joueur simple appartenance ayant participé aux épreuves précédentes
- A défaut de classement les personnes qui effectueront le tirage au sort sont autorisées à classer les joueuses et joueurs en fonction des résultats obtenus lors d'épreuves similaires en 2023/2024

DEROULEMENT EPREUVES :

1^{er} tour : Par poule de 3 ou 4 joueurs : les 2 premiers se qualifient pour la partie finale du tableau ; Le troisième et quatrième pour la partie dite « consolante » du tableau.

Matches au meilleur des 5 manches en 11 points.

RECOMPENSES :

Individuelles : les 4 premiers de chaque tableaux seront récompensés

Clubs : 2 challenges clubs sont attribués sur la base du joueur ou de la joueuse de chaque club, le ou la mieux placé-e dans chaque tableau. En cas d'absence de joueur dans un tableau, le club ne marque pas de points.

Challenge club attribué :

- Challenge général sur la base des joueurs ou joueuses engagé-es

Le calcul des points pour l'attribution des challenges est le suivant :

places	points	places	points	places	points	places	points	places	points
1 ^{er}	60	9 ^{eme}	48	17 ^{eme}	39	25 ^{eme}	29	33 ^{me}	20
2 ^{eme}	58	10 ^{eme}	47	18 ^{eme}	38	26 ^{eme}	28	34 ^{eme}	19
3 ^{eme}	56	11 ^{eme}	46	19 ^{eme}	37	27 ^{eme}	27	35 ^{eme}	18
4 ^{eme}	55	12 ^{eme}	45	20 ^{eme}	36	28 ^{eme}	26	36 ^{me}	17
5 ^{eme}	53	13 ^{eme}	44	21 ^{eme}	35	29 ^{eme}	25	37 ^{eme}	16
6 ^{eme}	52	14 ^{eme}	43	22 ^{eme}	34	30 ^{eme}	24	38 ^{eme}	15
7 ^{eme}	51	15 ^{eme}	42	23 ^{eme}	32	31 ^{eme}	23	39 ^{eme}	14
8 ^{eme}	50	16 ^{eme}	41	24 ^{eme}	31	32 ^{eme}	22	40 ^{eme}	13

41^{eme} et après : 10 points

ENGAGEMENTS : (sur fichier excel ou fichier joint scanner)

Tous les joueurs **licenciés UFOLEP 2023/2024** peuvent prendre part à cette épreuve départementale. Les engagements par club doivent être envoyés à :



visonneau.francoise@wanadoo.fr

copie pour information à : ctd.ufolep.tennisdetable44@gmail.com

AU PLUS TARD LE 26 octobre 2023 à 14h00

DERNIER DELAI

